

## Les organisations syndicales

SNUipp-FSU 64

66 Rue Montpensier 64000 PAU

snu64@snuipp.fr

SE-UNSA 64

SNUDI-FO 64

à Monsieur Pierre BARRIERE,

Inspecteur d'Académie,

Directeur Académique des Services de  
l'Education Nationale des Pyrénées Atlantiques

Objet : rythmes scolaires à Pau et consultation des Conseils d'Ecole

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En fin de semaine dernière, Monsieur le Maire de Pau, annonçait lors d'une conférence de presse la décision qui était la sienne concernant les rythmes scolaires des écoles de Pau, à savoir un maintien à 4,5 jours de classe avec quelques aménagements d'horaires, notamment pour les écoles maternelles.

En premier lieu, nos organisations syndicales dénoncent vivement les propos rapportés lors de cette conférence de presse qui mettent en cause le professionnalisme des enseignants des écoles paloises.

De plus, peu après, les écoles de Pau ont reçu un mail pour les informer de cette prise de décision et pour leur indiquer la suite de la procédure qui allait être suivie (extrait en annexe). Dans ce message il était clairement indiqué aux écoles qu'« *il n'est plus nécessaire de maintenir le vote relatif aux rythmes scolaires lors du prochain conseil d'école, qu'il soit extraordinaire ou ordinaire.* » et que les prochaines réunions portant sur les horaires des écoles se tiendraient au mois de mars.

Pour nos organisations syndicales et pour l'ensemble du personnel enseignant, de tels procédés ne sont pas acceptables. La diffusion de questionnaires ou l'organisation de tables rondes n'exonèrent pas la Mairie de Pau de la consultation de tous les Conseils d'Ecole, légalement fondés à se prononcer sur les questions relatives aux rythmes scolaires ou aux horaires de classe.

Aussi, nous vous demandons de veiller au respect des prérogatives des différents acteurs de ce dossier, qui nécessite que chacun puisse s'exprimer depuis la place qui est la sienne, et de garantir qu'aucune pression ne viendra empêcher la tenue des Conseils d'Ecole de Pau avant le 28 février ou en dicter l'ordre du jour.

Nos organisations syndicales se sont adressées au Maire de Pau ce jour sur ces points et ont formulé une demande d'audience.

Enfin, étant donné que tous les conseils d'école, qui ont trop longtemps été en attente d'un retour de la mairie de Pau, sont à présent programmés, et afin qu'ils puissent correctement faire remonter leur compte rendu, nous vous demandons d'accorder un délai supplémentaire pour le dépôt des demandes de dérogation sur le secteur de Pau.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur de Directeur Académique l'expression de notre considération respectueuse,

Pour le SNUipp-FSU

*Philippe GASSAN*

Pour le SE-UNSA

*Franck HIALÉ*

Pour le SNUDI-FO

*Olivia QUEYSSELIER*

## *ANNEXE*

*Extrait d'un mail reçu dans les écoles Paloises, le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018*

*(de M. Emmanuel HAUDEBOURG)*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la ville de Pau a organisé une large concertation pour recueillir l'avis des familles paloises et des professionnels de l'éducation : 3200 questionnaires ont été envoyés aux parents, et 600 aux enseignants et aux agents municipaux, plusieurs réunions ont été organisées avec les professionnels de l'éducation ainsi que deux tables-rondes ouvertes à tous.

Cette démarche, qui a permis à chacun de participer au débat et d'alimenter la réflexion liée à la réussite des enfants paloises, a validé la semaine à 4,5 jours et l'offre périscolaire proposée.

**Ainsi, la ville de Pau décide de maintenir l'organisation actuelle pour la rentrée 2018/2019.**

**Par conséquent, il n'est plus nécessaire de maintenir le vote relatif aux rythmes scolaires lors du prochain conseil d'école, qu'il soit extraordinaire ou ordinaire.**

Durant la conférence de presse, Monsieur le Maire et Madame Clarisse JOHNSON-LE LOHER ont évoqué la prise en compte des spécificités des maternelles, notamment sur le temps de la pause méridienne.

Pour répondre à cet enjeu, très largement partagé par les professionnels, nous vous proposons de conserver la dynamique née de la consultation autour des rythmes scolaires. C'est pourquoi nous vous inviterons au mois de mars pour finaliser l'organisation de la future rentrée scolaire. Cette proposition sera soumise à chaque conseil d'école du troisième trimestre.